

## **Pouvoir**

Je soussigné Monsieur Joël TUAL président de la société 100T'OR donne tout pouvoirs à Maître Francis TISSOT avocat à la cour 48, Rue Claude Terrasse à Paris XV<sup>e</sup> pour procéder au dépôt des comptes annuels de la société clos le 31 décembre 2024 et effectuer toutes formalités subséquentes

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : «Bon pour pouvoir aux effets ci-dessus»

Orly

Le 16 - 07 - 2025

Joël TUAL

Président de la société

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JOEL TUAL". It is written over two lines, with the first line being a long, sweeping stroke and the second line containing the name.

Désignation de l'entreprise		100T'OR				Néant <input type="checkbox"/> *											
Adresse de l'entreprise		3 RUE DES QUINZE ARPENTS SENIA 623 94310 ORLY		COPIE CERTIFIÉE CONFORME PRESIDENT													
SIRET	8	7	9	7	6	3	3	4	0	0	0	0	1	2			
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 , 2		Durée de l'exercice précédent *	1 , 2													
															Exercice N <sup>e</sup> clos le 13/11/2012/41		
<b>ACTIF</b>																	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		Brut	1	Amortissements-Provisions		2						
			Autres *		014				012		016						
	Immobilisations corporelles *				028	32 723	030		26 815						5 908		
	Immobilisations financières * (1)				040		042										
			Total I (5)		044	32 723	048		26 815						5 908		
			Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052										
			Marchandises *		060	382 990	062										
			Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)		Clients et comptes rattachés *		068	5 907	070								5 907		
			Autres * (3)		072	18	074								18		
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement				080		082										
	Disponibilités				084	39 734	086								39 734		
	Charges constatées d'avance *				092		094										
			Total II		096	428 649	098								428 649		
			Total général (I + II)		110	461 372	112		26 815						434 557		
	<b>PASSIF</b>															Exercice N <sup>e</sup> 1	NET
	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120						100 000	
		Écarts de réévaluation								124							
		Réserve légale								126						10 000	
		Réserves réglementées *								130							
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)					131		)	132									
Report à nouveau								134						20 459			
Résultat de l'exercice								136						(3 192)			
Subventions d'investissement								137									
Provisions réglementées								140									
		Total I		142										127 267			
Provisions pour risques et charges								154									
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées								156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166						174		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	1 010	)		172						1 010		
	Comptes courants d'associés								173						199 500		
	Autres dettes								175						106 605		
	Produits constatés d'avance								174								
			Total III		176										307 290		
			Total général (I + II + III)		180										434 557		
	RENOVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)	Dont dettes à plus d'un an		195					
(2)		Dont créances à plus d'un an		197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182						
(3)		Dont compte courant d'associés débiteurs		199					Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

		Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies A bis</i> du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise	100T'OR		Formulaire déposé au titre de l'IR	018		Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N° clos le
											13,11,22,0,2,4
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						209			210	1 183
	Production vendue		Biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215			214	
			Services *				217			218	10 684
	Production stockée *		( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )							222	
	Production immobilisée *									224	
	Subventions d'exploitations reçues									226	
	Autres produits									230	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	11 867
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234	1 163
	Variation de stocks (marchandises) *									236	(1 108)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *									240	
	Autres charges externes * :		( dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )							242	5 008
	Impôts, taxes et versements assimilés				donc taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	446		244	446
	Rémunérations du personnel *									250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	
	Dotations aux amortissements *									254	6 545
	Dotations aux provisions						dans amortissement du fonds de commerces			255	
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dans cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				259			262	
							260				
			Total des charges d'exploitation (II)							264	12 054
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>										270	(187)
	Produits financiers	(III)	280				Charges financières	(V)		294	3 005
	Produits exceptionnels	(IV)								290	
	Charges exceptionnelles (VI)		{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dans amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)		347					300	
					348						
	Impôt sur les bénéfices *	(VII)								306	
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>										310	(3 192)
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312			314	3 192
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles *						322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		{ Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)		249					251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987					342	
				JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		France Ruralités Recalculisation (art. 44 quindecies A)	181						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions autre mer	344						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 quindecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. octies B)	993						
	[Créance due au report en arrière du déficit]				346					350	
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 décis A)	635		Déduction exceptionnelle (Art 39 décis A)	643						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 décis B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 décis C)	647						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 décis D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 décis E)	641						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 décis E)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 décis G)	649						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTIÉRIEURS			Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352				354	3 192
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356					
	Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat :						360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370				372	3 192

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 100T'OR

Néant  \*

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410		412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460	32 723	462		464		466	32 723
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476	
Immobilisations financières		480		482		484		486	
TOTAL		490	32 723	492		494		496	32 723
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499	
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
Immobilisations corporelles	Matériel de transport	550	20 270	552	6 545	554		556	26 815
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	20 270	572	6 545	574		576	26 815
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IIR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5
	6		7		8		9		10
Immobilisations corporelles	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values				
					Court terme * ⑤	Long terme			
1					19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
		Plus-values taxable à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

## RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 100T'OR

Néant  \***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges	620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

- 1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960 3 192
Total des déficits restant à reporter	970 3 192

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 2 118
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 859
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: ..... 100T'OR		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: ..01./01./2024. et clos le: ..... 31./12./2024		Données en nombre de mois
		1 2
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :		
	Dont apprentis	376
	Dont handicapés	657
		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
		<b>TOTAL 1</b> 106
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
		<b>TOTAL 2</b> 144
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée<sup>(1)</sup></b>		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
		<b>TOTAL 3</b> 152
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case <input type="checkbox"/> 020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) 022 Effectifs au sens de la CVAE * 023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026		
Période de référence 024 / / 160 / /		
Date de cessation / /		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1	/	1
---	---	---

(1) Néant  \*

Exercice clos le

SIREN

8	7	9	7	6	3	3	4	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal

Ville

ORLY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	50000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100000

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)

Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)

Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

(1) Néant  \*

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le

31122024

SIREN

8	7	9	7	6	3	3	4
---	---	---	---	---	---	---	---

Dénomination de l'entreprise

100T 'OR

Adresse (voie)

3 RUE DES QUINZE ARPENTS SENIA 623

Code postal

94310

Ville

ORLY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal

Commune

Pays



L'Etat • L'Assemblée Nationale  
REpublique FRANçaise

N° 2065-SD

2025

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)  
Timbre à date du service

## IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
100T'OR 3 RUE DES QUINZE ARPENTS SENIA 623 94310 ORLY					
SIRET	8 7 9 7 6 3 3 4 0 0 0 0 1 2			MéI :	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
<b>B ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal					
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			Déficit	3 192
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %			PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %				
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			Autres dispositifs	
France Ruralites Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies			Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
<b>F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
CONTRALTO CONSEIL 62 RUE DE VERSAILLES 78150 LE CHESNAY					
Tél: 0139549595			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 04032025 Lieu : ORLY		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire:		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :		
Prestataire :					

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

MONTANT DES TITRES SOCIAUX, ASIQUÉ DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
MONTANT GLOBAL BRUT DES DISTRIBUTIONS PAYÉES PAR LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME	MONTANT DES DISTRIBUTIONS PAYÉES PAR UN ÉTABLISSEMENT CHARGÉ DU SERVICE DES TITRES
a	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) c	d
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus f	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI j	
Montant des revenus répartis k	Total (a à h)

#### **H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS** (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I | DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

**• ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS** (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RENTREE DE LA COTISATION SUR LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(1)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(2)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS**

**Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou avis de dépenses**

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Formulaire obligatoire (article 54 *quater*  
du Code général des impôts)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise 100T'OR

Adresse 3 RUE DES QUINZE ARPENTS SENIA 623 94310 ORLY

du \_\_\_\_\_  
au \_\_\_\_\_

### A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

### RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES	TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
1	2	3	4	5	6	7 aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	8 aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

### B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

### C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice .2024... (total col.9 + total col.10) ⑩	- de l'exercice .2024.. ⑩
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩
Nom et qualité du signataire TUAL PRESIDENT	À <u>ORLY</u> , le <u>04052025</u> Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2025

**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**
**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % *b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

**B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé**

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

**C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation**

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**
**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer sur un feuillet séparé l'identification, opération par opération, du cas de la clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé.

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468				
<i>(A) souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>						
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %						
1	2	3	4	5	6	7
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imposé à 10 % 7b impôt sur le déficit de l'exercice 7a
Total						
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement						
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				
Total						

(2025)

## **DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

CA17PROREC

100T'OR

(2025)

## **DETAIL DES CHARGES A PAYER**

CA18CHAPAY

100T'OR